

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Renseignements généraux

1960-1961

ADRESSE

Université de Sherbrooke,
Cité Universitaire,
Sherbrooke, Qué.

ADMINISTRATION

Centre social

Téléphone LO 9-5431

Recteur:	extension	304
Vice-recteur:	"	305
Secrétaire général:	"	302
Trésorier:	"	280

Faculté des Arts:	extension 312
Institut de Pédagogie	" 312
Collège universitaire	" 312

Faculté de Droit:	LO 2-8297
-------------------	-----------

 Directeur des études
 665, rue Prospect

Faculté des Sciences:	extension 247
-----------------------	---------------

Faculté de Commerce:	" 213
----------------------	----------

Ecole normale:	" 305
----------------	----------

Aumônier des étudiants:	extension 277
-------------------------	---------------

Bureau des Achats: Extension 280

Relations publiques : LO 9-5569
31 ouest, rue King
Chambre 315

----- oOo -----

O R G A N I S A T I O N A C A D É M I Q U E

Faculté ou Ecole	Conditions d'admission	No. d'années pour obtenir le grade	G R A D E
S - GÉNIE C I E N C E S	12e scientifique spéciale Immatriculation senior Diplôme d'Institut de technologie B. A. (section A ou B)	5	Baccalauréat en Sciences Appliquées et Diplôme d'Ingénieur
	B. A. (section C)	4	
SCIENCES DOMESTIQUES (filles)	11e générale Versification 3e d'Institut familial	4	Baccalauréat en Sciences domestiques
		1	Immatriculation senior

S C I E N C E S P U R E S S C I E N C E S	12e scientifique spéciale Immatriculation senior Diplôme d'Institut de technologie	4	Baccalauréat en Sciences Option { Chimie Physique Biologie Mathématiques
	B.A.	3	
		1	P.C.B. (pré-médicale)
I N S T I T U T P É D A G O G I E de	Rhétorique IIe. année Collège universitaire IIe Ecole normale	2	Baccalauréat en pédagogie
	B.A.	1	
		1	Maîtrise en pédagogie
	B.Péd.	2	Licence en pédagogie Licence en psychologie scolaire

O R G A N I S A T I O N A C A D É M I Q U E (suite)

Faculté ou Ecole	Conditions d'admission	No. d'années pour obtenir le grade	G R A D E
COMMERCE	1 ^{le} A 1 ^{le} B 1 ^{le} générale Versification	5	Maîtrise en Commerce
	B.A.	3	
DROIT	B.A.	4	Licence en Droit
COLLÈGE UNIVERSITAIRE (garçons)	1 ^{le} A 1 ^{le} B Versification	1	Immatriculation senior
		4	Baccalauréat ès Arts

ECOLE NORMALE (garçons)	11e A	2	Brevet "B"
	11e B	3	Certificat temporaire "B"
	Versification	4	Brevet "A" et Baccalauréat en pédagogie
	Belles-Lettres (latin-sciences) 12e scientifique (jusqu'à 1959)	3	Brevet "A" et
	Rhétorique et IIe Collège universitaire	2	Baccalauréat en pédagogie
B.A.	1		

Grade détenu par un candidat	Faculté ou Ecole où il peut s'inscrire	GRADE A OBTENIR	Nombre d'années d'études
<u>11e année :</u> A et B = garçons générale = filles <u>Versification</u>	Commerce	Maîtrise en commerce	5
	Ecole normale (garçons)	Br. A et baccalauréat en pédagogie	4
		Certificat temporaire B	3
		Brevet B	2
	Collège universitaire (garçons)	Immatri-culation senior (1)	1
		B. A.	4
	Collège du S. - C. (filles)	Immatri-culation senior (1)	1
	Ecole des sciences domestiques	Baccalauréat en sciences domestiques	4
Immatri-culation senior		1	
Cours classique pour adultes (cours du soir)		B. A.	100 crédits de 15 heures de cours

12 ^e scientifique spéciale Immatriculation senior	Sciences: Génie	Baccalauréat en sciences appliquées	5
Diplôme d'Institut de technologie	Sciences pures	Baccalauréat en sciences	4
Belles-Lettres (latin-sciences)	Ecole normale	Br. A et baccalauréat en pédagogie	3
		Certificat temporaire B	2
Rhétorique ou II ^e Collège universitaire	Ecole normale	Br. A et baccalauréat en pédagogie	2
		Certificat temporaire B	1
	Institut de pédagogie	Br. A et baccalauréat en pédagogie	2
B. Péd.	Institut de pédagogie	Licence en pédagogie	1

(1) L'immatriculation senior permet d'entrer en 1^{ère} année de sciences (génie ou sciences pures).

Grade détenu par un candidat	Faculté ou Ecole où il peut s'inscrire	GRADE A OBTENIR	Nombre d'années d'études
B . A .	Droit	Licence en droit	4
	Ecole normale et Institut de pédagogie	Br. A et baccalauréat en pédagogie	1
	Sciences: Génie	Baccalauréat en sciences appliquées	5 4(section C)
	Sciences pures	Baccalauréat en sciences	3
	Commerce	Maîtrise en commerce	3

DEMANDE D'ADMISSION

1. - Toute demande d'admission à l'Université de Sherbrooke doit être présentée sur la formule officielle qu'on obtient du Secrétariat général, Université de Sherbrooke.

Elle doit être accompagnée des pièces suivantes:

- a) Certificat de naissance.
- b) Certificat de vaccination antivariolique récente (pas plus de sept ans).
- c) Quatre photographies récentes (2.5 x 3) dont une authentiquée au verso par la signature du père ou du tuteur de l'aspirant ou par celle du supérieur ou du doyen de l'institution d'où il vient.
- d) Certificat de bonne conduite signé par une autorité reconnue (collégiale, universitaire ou religieuse).
- e) Bulletin officiel complet et détaillé des notes obtenues pendant les quatre années académiques qui ont précédé l'obtention du grade de bachelier ou du diplôme présenté à l'appui de la demande d'admission.
Ce bulletin doit indiquer pour chaque année ou pour chacun des semestres la note conservée dans chacune des matières, la moyenne générale et le rang ou classement du candidat.
- f) Document officiel attestant que le candidat possède le grade ou le diplôme invoqué à l'appui de sa demande d'admission (photos-tat ou certificat).

2.- Tout diplôme d'une institution étrangère à la Province de Québec doit être accompagné d'un annuaire donnant le détail des programmes et des conditions requises pour son obtention.

3.- Tous les relevés officiels de notes doivent être revêtus du sceau de l'institution d'où ils proviennent.

4.- Tous les documents soumis (sauf les diplômes originaux) restent la propriété de l'Université de Sherbrooke.

5.- Aucun dossier ne sera examiné s'il n'est absolument complet.

6.- La demande d'admission et les pièces ci-dessus mentionnées doivent être adressées au Secrétariat général, Université de Sherbrooke, P.Q., avant le 15 août.

7.- Toute demande officielle d'admission doit être accompagnée d'un chèque accepté ou d'un mandat de poste de \$5.00 (argent canadien) fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke. (N'envoyez pas d'argent). Ce montant n'est pas remboursable; mais il est cependant porté au crédit du candidat accepté.

8.- Un avis officiel d'acceptation ou de refus sera donné au candidat. Si on exige de lui un examen d'entrée, on l'en avisera au moins 30 jours avant la date de cet examen.

9.- La demande d'admission n'est pas une inscription. Le candidat admis doit remplir les formalités d'inscription dans les délais réglementaires qui lui seront indiqués en temps et lieu.

INSCRIPTION

L'inscription est la procédure en vertu de laquelle le nom du candidat est porté au registre d'une faculté ou école. Elle n'est complétée qu'après paiement au trésor des frais de scolarité et des frais accessoires. L'inscription se fait à partir du 15 août jusqu'à la date de la rentrée.

En résumé

Pour devenir élève de l'Université, l'aspirant doit donc normalement passer par les étapes suivantes:

1. - Requérir une formule d'admission, la remplir, puis la retourner au Secrétariat général en y adjoignant les pièces exigées. L'aspirant recevra une réponse l'informant qu'il est accepté ou refusé, et précisant les raisons de la décision prise à son sujet par l'Université.

2. - Faire son inscription au Secrétariat général. L'inscription implique que l'aspirant a répondu préalablement aux exigences de la faculté ou de l'école qui l'accueillera.

A tout élève régulièrement inscrit, l'Université remet une carte portant, avec sa photographie, l'attestation de sa qualité d'étudiant et la signature du secrétaire général.

3. - Acquitter le montant dû au début du 1er semestre, ou, dans certains cas très particuliers, s'entendre avec le trésorier au sujet de ce paiement.

DROITS A ACQUITTER

1.- Inscription annuelle	\$ 25.00
(payable à la rentrée)	
(Ecole normale: \$10.00)	
2.- Contribution à l'association des étudiants (payable à la rentrée)	\$ 15.00
3.- Frais de scolarité:	
Institut de Pédagogie	\$325.00
Ecole normale	\$150.00
Collège universitaire	\$325.00
Droit	\$325.00
Sciences:	
Génie I - II	\$325.00
Sciences pures	\$325.00
Génie III - IV - V	\$375.00
Commerce:	
Année I - II	\$325.00
Année III - IV - V	\$375.00

----- o0o -----

Les frais de scolarité sont payables en deux versements égaux, le premier à l'entrée et le second en février. Pour tout retard dans le paiement de ces droits, les étudiants qui ne se sont pas entendus d'avance avec le trésorier sont passibles de suspension et, en ce cas, soumis aux règlements concernant la fréquentation des cours.

Les étudiants qui doivent recevoir une bourse peuvent habituellement s'entendre avec le trésorier pour acquitter les frais de scolarité à la réception de leur bourse.

L'inscription et la contribution à l'Association des étudiants se paient toujours à l'entrée.

Les livres se paient comptant et s'achètent au magasin des livres de l'Université.

On peut prévoir des déboursés d'environ \$75 par année dans les différentes facultés, excepté à l'Ecole normale où il suffit d'environ \$50.

Les étudiants qui font des travaux de laboratoire doivent déposer \$20 pour couvrir les bris possibles d'appareils. A la fin de l'année, on remet à l'étudiant la partie de cette somme qui n'a pas été utilisée.

PENSION

On trouve des pensions recommandables dans le voisinage de l'université. Le secrétariat général en fournit la liste sur demande. Le prix courant, chambre et repas, est d'environ \$15 par semaine. Il est aussi possible de louer une chambre chez des particuliers à raison d'environ \$5 par semaine et de prendre ses repas à la cafétéria du Centre social de l'université.

L'Ecole d'agriculture Noé-Ponton, voisine de l'Ecole normale, accepte de pensionner des normaliens à \$350 ou \$400 par année. C'est le désir du directeur d'y recevoir surtout des sujets du cours du brevet B.

B O U R S E SMINISTÈRE DE LA JEUNESSEPRETS-BOURSES

Avantages: Maximum de \$300 pour étudiants demeurant chez leurs parents durant l'année scolaire.

Maximum de \$500 pour étudiants demeurant dans un endroit où il n'y a pas d'université donnant un cours semblable.

Remboursable pour 40% de la valeur.

Conditions: Etre citoyen canadien.

Habiter la province de Québec depuis au moins 5 ans.

Etre dans l'impossibilité d'entreprendre ou de continuer son cours sans cette aide.

M. l'abbé Lucien Vachon, aumônier des étudiants, est le représentant de l'Université au Comité des bourses.

Adresse: a) Le secrétariat général
Université de Sherbrooke

b) Service des bourses d'études
Ministère de la Jeunesse
39, rue Saint-Louis
Québec, P.Q.

ou

35 ouest, rue Notre-Dame
Montréal, P.Q.

N.B. - Les étudiants de l'École normale ne peuvent pas jouir de ce prêt-bourse.

P R Ê T S

Ces prêts s'accordent n'importe quand pendant l'année scolaire. Maxima: \$200 et \$500.

Conditions: Recevoir déjà un prêt-bourse et être dans l'impossibilité de continuer ses études sans cette aide.

Adresse: Le secrétariat général
Université de Sherbrooke

BOURSES AUX HANDICAPÉS

On obtient des renseignements à ce sujet en s'adressant au

Service de réadaptation des handicapés
Ministère de la Jeunesse
35 ouest, rue Notre-Dame
Montréal, P.Q.

ou

39, rue Saint-Louis
Québec, P.Q.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

P R Ê T S - B O U R S E S

Sur recommandation du principal de l'Ecole normale, le Département de l'Instruction publique accorde des prêts-bourses (remboursables pour 50%) de \$50 à \$200 par année, aux étudiants de l'Ecole normale dépourvus de finances, mais sérieux.

On s'adresse au principal de l'Ecole normale au mois de septembre, après l'entrée.

R. O. T. P.

Programme d'instruction pour la formation d'officiers de forces régulières (armée, marine, aviation).

Avantages: Scolarité payée par le Ministère de la Défense nationale.
Allocation pour achats de livres et instruments.
Allocation de subsistance (\$65 par mois).
Solde (\$63 par mois).

Conditions: Etre citoyen canadien.
Etre célibataire.
Avoir moins de 21 ans.
Posséder les aptitudes physiques suffisantes.
S'engager à servir 3 ans dans les forces armées après l'obtention du grade.

Adresse: Le Comité de sélection R. O. T. P.
Quartier général de la Défense
Ottawa (nationale)

----- o0o -----

D I V E R S

Les Associations suivantes accordent des PRETS D'HONNEUR aux étudiants demeurant dans leurs régions respectives:

La Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke

Adresse: 37, rue Brooks
Sherbrooke

L'Aide aux Etudiants des Ecoles supérieures
du diocèse de Sherbrooke Inc.

Adresse: a/s Rév. Frère Adelphe, s. c.
137, rue Gillespie
Sherbrooke

L'Amicale des Frères de la Charité de Drummondville

Adresse: 514, avenue des Frères
C. p. 68, Drummondville

L'Aide aux Etudiants du Collège De-La-Salle
de Thetford Mines Inc.

Adresse: C. p. 102
Thetford Mines

Prêts-étudiants Artisans

Adresse: 118 ouest, rue Boivin
Alma (Lac Saint-Jean)

L'Aide aux Etudiants de l'Ecole supérieure de
Granby, Inc.

Adresse: Ecole secondaire du Christ-Roi
55, rue Court
Granby

BOURSES PARTICULIERES

Bell Asbestos Mines Ltd.

Montant: \$500 (peut être divisé entre plus
d'un étudiant)

Conditions: Avoir du talent et avoir besoin
d'aide financière.

Demandes: Secrétaire général, Université
de Sherbrooke.

International Nickel Co. of Can. Ltd.

Montant: \$700

Conditions: avoir du talent et avoir besoin
d'aide financière.

Demandes: Secrétaire général, Université
de Sherbrooke.

Association catholique Canadienne-française
de la Saskatchewan

Montant: Frais de scolarité d'une année.

Condition: Etre Canadien-français de l'Ouest
canadien.

Demandes: M. Antonio Sergerie
Vonda, Saskatchewan

I. O. D. E.

Condition: être enfant d'un père décédé ou
rendu invalide à la seconde guerre
mondiale.

Demandes: Mrs. A. R. Jewitt
Bishop's University
Lennoxville, P. Q.

N. B. - Ces bourses ne sont pas toujours dispo-
nibles parce que ceux qui les ont déjà méritées
ont le privilège de les faire renouveler.

On trouvera de plus amples renseignements au
sujet des bourses d'études dans la publication
"Bourses d'admission à l'université, 1960" qui
peut se procurer au Bureau fédéral de la statis-
tique, Ottawa, moyennant \$2.
